

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE**

**Session régulière du 11 janvier 2016**

Session régulière du conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 11 janvier 2016, à l'heure et au lieu habituel sous la présidence du maire M Daniel Tremblay, sont aussi présents les conseillers:

Mmes Georgette Bouchard  
Édith Lalancette  
Louise de Launière  
MM. Serge Dufour  
André Côté

Est également présente, Véronique Tremblay, directrice-générale.

Des citoyens assistent à cette rencontre.

**Résolution no 3511-01-16 Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session:

ADOPTÉE

**Résolution no 3512-01-16 Adoption du procès-verbal 7-12-2015**

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 7 décembre 2015.

**EN CONSÉQUENCE ;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 7 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no 3513-01-16 Adoption du procès-verbal session spéciale 21-12-2015**

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session spéciale du 21 décembre 2015.

**EN CONSÉQUENCE ;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 21 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no 3514-01-16 Ratification des comptes**

- a) Liste des comptes déjà payés, déc. 2015 + salaire sec.-trés. et paiement direct.  
Chèque no 303 à 336 inclusivement : 481 378.93 \$

b) Liste des comptes à payer au 11 janvier 2016 : 20 415.41 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les listes des comptes soient et sont acceptées telles que rédigées.

ADOPTÉE

**Résolution no 3515-01-16 Comptes statutaires 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements relatifs aux dépenses statutaires pour l'exercice de 2016, conformément aux postes budgétaires ci-après énumérés:

Rémunération des élus	15 635.00
Rémunération de la secrétaire-trésorière + vacances	27 280.00
Frais de déplacement de la secrétaire-trésorière	1 430.00
Cotisation de l'employeur	6 045.00
Contrat du concierge	2 700.00
Frais de déplacement responsable de la bibliothèque	1 000.00
Contrat de l'employé municipal	3 700.00
Frais déplacement de l'employé municipal	5 000.00
Rémunération restaurant	5 000.00
Contrat déneigement	32 643.00
Contrat grattage chemin été	14 000.00
Quotes-parts MRC de Maria-Chapdelaine	42 605.00
	<b>157 038.00 \$</b>

ADOPTÉE

**Résolution no 3516-01-16 Transport Adapté Maria-Chapdelaine**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette paie la cotisation 2016 à Transport Adapté Maria-Chapdelaine au montant de cinq-cents-quatre-vingt-quatorze dollars (594.00 \$). La Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette s'engage à contribuer jusqu'à concurrence de 20 % des sommes requises pour l'année 2016. La secrétaire-trésorière est donc autorisée à émettre le dit chèque.

ADOPTÉE

**Résolution no 3517-01-16 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette donne cent dollars (100 \$) à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine pour le quatorzième radiothon qui aura lieu le jeudi 28 janvier 2016. Donc, la directrice-générale est autorisée à émettre le dit chèque.

ADOPTÉE

**Résolution no 3518-01-16   Fonds au Comité de développement économique de Notre-Dame de Lorette**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette verse le montant de neuf-mille-cinq-cents dollars (9 500 \$) au Comité de développement économique de Notre-Dame de Lorette pour l'année 2016. La directrice-générale est donc autorisée à émettre le chèque.

ADOPTÉE

**Résolution no 3519-01-16   Cotisation ADMQ et assurances**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette paie l'abonnement annuel de la secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de quatre-cent-trente-deux dollars (432 \$) et l'assurance au montant de deux-cent-quatre-vingt-quatorze dollars (294 \$) plus taxes. La directrice-générale est donc autorisée à payer ces montants à l'ADMQ.

ADOPTÉE

**Résolution no 3520-01-16   Affichage panneaux bleus**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette appuie L'Orée des Bois dans sa démarche auprès de l'ATR et du Ministère des Transports du Québec pour qu'elle puisse avoir des panneaux bleus pour afficher son commerce. La Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette est prête à payer pour trois ans les frais que ça engendre pour aider L'Orée des Bois. Nous allons prendre les fonds dans le Volet 1 du Fonds de développement municipal qui provient du Fonds de Développement Territorial Ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE

**Patinoire**

M. Raphaël Langevin avait demandé à M. Tommy Rivard s'il voulait s'occuper de la patinoire et il avait dit oui mais il n'a rien fait encore. M. Langevin est allé le voir à quelques reprises et il n'est jamais chez lui et nous ne sommes pas capable de le rejoindre.

Nous allons essayer de le rejoindre et M. André Côté dit que des bénévoles devront glacer la patinoire pour que les jeunes puissent patiner.

**Résolution no 3521-01-16   Don Maison Colombe-Veilleux lors du décès M. Donald Valois**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette fasse un don d'un montant de cinquante dollars (50 \$) à la Maison Colombe-Veilleux lors du décès de M. Donald Valois. La directrice-générale est donc autorisée à faire le chèque.

ADOPTÉE

### **Avis de vacance**

Mme Véronique Tremblay, directrice-générale, donne avis de vacance au siège no 3 et qu'il y aura des élections d'ici le 8 mai prochain.

### **Arrêt obligatoire au coin du rang Saint-Pierre**

M. Daniel Caouette du Ministère des Transports du Québec à Roberval a communiqué avec M. Daniel Tremblay, maire pour lui demander son avis concernant un arrêt obligatoire qui a été demandé par Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. au coin du rang Saint-Pierre en provenance de la Route Rivière-aux-Rats pour tourner dans le rang Saint-Pierre et un autre pour tourner sur la Route Rivière-aux-Rats.

M. Daniel Tremblay informe les personnes présentes que lui n'est pas d'accord et demande ce que les conseillers en pensent.

Personne dans la salle n'est pour. Personne ne voit la nécessité de mettre des arrêts obligatoires sur le chemin principal dans quelques directions que ce soient.

### **Résolution no 3522-01-16 Cabine pour souffleuse**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette achète une cabine pour la souffleuse demandé par M. Raphaël Langevin. M. Langevin l'achètera au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

### **Comité de développement économique de Notre-Dame de Lorette**

Mme de Launière nous parle du sentier d'hébertisme et demande ce qu'il advient du chalet des Loisirs.

M. Tremblay répond que pour l'instant on attend de voir ce que le festival du Bûcheron va faire. Nous reprendront les démarches après mais que le service sera donné lorsque le sentier d'hébertisme sera en fonction.

Elle dit qu'il y aura une rencontre du comité le 12 janvier 2016.

Mme Rita de Launière demande si le lampadaire qu'il y a face au chalet des Loisirs fonctionne et s'il serait possible de mettre un œil magique.

Nous allons nous informer à un électricien.

### **Résolution no 3523-01-16 Plaisirs d'hiver**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette participe encore cette année à l'activité Plaisirs d'hiver du 1<sup>er</sup> février au 13 mars 2016. La directrice-générale demandera à M. Jean-Philip Fortin coordonnateur en loisirs s'il va s'en occuper.

ADOPTÉE

### **Comptoir solidaire**

Mme Rita de Launière nous dit que le Comité de développement économique de Notre-Dame de Lorette veut reprendre les démarches pour avoir un comptoir solidaire à Notre-Dame de Lorette et demande si la municipalité est toujours prête à fournir le local.

M. Daniel Tremblay répond que oui mais qu'il ne reste plus beaucoup de salle de disponible.

Un comité va se mettre en place pour organiser le tout.

**Relais de motoneige**

M. Albert Dubois demande ce qu'il advient du relais de motoneige

Il y a discussion concernant le lien intégrateur du Parc des Grandes Rivières et où le sentier devrait passer.

**Résolution no 3524-01-16 Vieux réservoir**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette donne les vieux réservoirs qui sont en arrière de l'entrepôt à M. Réginald Imbeault qui en a besoin. M. Imbeault ira les chercher.

ADOPTÉE

**Résolution no 3525-01-16 Levée de la rencontre**

**II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 20 heures 32 minutes.

ADOPTÉE.

---

Daniel Tremblay, maire

---

Véronique Tremblay, sec-trés.